

Compte-Rendu

de la réunion du Conseil Municipal du 3 mars 2021

Le 3 mars 2021, sous la présidence de Monsieur CHERBLANC Jean-Bernard, Maire, le conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni.

Étaient Présents : Monsieur Jean-Bernard CHERBLANC, Madame Maria CHEMARIN, Monsieur Jean-Luc BASTION, Madame Magali ER.RAFIQI, Monsieur Christophe BURLET, Mme LEFLON Dominique, Monsieur François EUGENE, Monsieur Daniel BADOIL, Monsieur Thierry VATTLET, Madame Sandrine CHENAILLES, Madame LOMBARDO Carine, Madame Virginie CABAUSSEL, Monsieur Sébastien MICHEL, Monsieur Renaud JASNOWSKI, Madame Céline MABON.



Le compte rendu de la réunion du 03/02/2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents, ainsi que les délibérations s'y rapportant.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de rajouter 2 délibérations à l'ordre du jour :
MODIFICATION DES STATUTS ET TRANSFERT DE COMPETENCE MOBILITE A LA CCPA
APPROBATION DU PROJET DE PARCOURS DE SANTE ET SKATE PARK

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité

DÉLIBÉRATIONS

→ SUBDELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN (DPU) A EPORA

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée le projet d'aménagement sur les terrains de l'ancienne gare pour lesquels une convention d'études et veille foncière sera signée avec EPORA et la CCPA.

Il indique la volonté de l'équipe municipale de pouvoir faire aboutir ce projet indispensable pour la vitalité et la pérennité de la commune. Le projet va être abordé sous un angle nouveau. La commune souhaite en effet confier le portage du foncier à EPORA, Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes. Cet établissement est spécialisé dans des opérations de grande envergure, notamment de requalification de friches industrielles, mais aussi pour de l'habitat. EPORA a par ailleurs déjà conventionné avec la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle dans le

cadre du PLH (Programme Local de l'Habitat). EPORA sera chargé à la fois de gérer les acquisitions foncières auprès des propriétaires et du portage financier de l'ensemble, ce qui sera plus supportable pour les finances communales. Au terme de l'opération, la commune se portera acquéreur de l'ensemble, à prix coûtant. Le projet est de confier ensuite l'aménagement du secteur à un professionnel, sous couvert de la commune.

Pour pouvoir mener à bien ce projet, il est nécessaire de subdéléguer le DPU, autorisé par le Conseil Municipal au Maire, à EPORA conformément à la convention tripartite. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

→ MODIFICATION DES STATUTS ET TRANSFERT DE LA COMPETENCE MOBILITE A LA CCPA

Monsieur le Maire présente le rapport en date du 27 février 2021 exposant la synthèse du transfert de compétences de l'autorité organisatrice de la mobilité (AOM).

Un nouvel établissement public local sera prochainement créé conformément à l'article 14 de la loi d'orientation des mobilités (loi LOM), en remplacement de l'actuel SYTRAL, et associera notamment, et à titre obligatoire, la communauté de communes du Pays de L'Arbresle. La CCPA sera dotée d'une mission d'autorité organisatrice des services de transport public de personnes réguliers et à la demande, et des services de transport scolaire définis à l'article L. 3111-7 du code des transports.

De plus la CCPA sera amenée à se voir ainsi transférer à la date de sa création les services de transports préalablement organisés par les communes.

Ainsi, la CCPA, en devenant Autorité Organisatrice de Mobilités (AOM), pourra :

- Disposer d'une vision globale des mobilités sur le territoire, en transversalité avec les compétences exercées par la collectivité (développement économique, transition écologique, jeunesse, tourisme, aménagement du territoire, ...)

- Participer à la gouvernance du futur établissement public, peser dans les décisions en matière de transports collectifs, et exercer une influence directe en faveur de l'adaptation de l'offre de transports sur son territoire

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur ce transfert : accord à l'unanimité.

→ APPROBATION DU PROJET DE PARCOURS DE SANTE ET SKATE PARK

Monsieur le Maire présente ce projet qui pourrait bénéficier d'une subvention auprès de l'Agence Nationale du Sports (ANS) dans le cadre du dispositif « Equipements sportifs de proximité en accès libre ». L'assemblée approuve à l'unanimité ce projet et valide les devis correspondants pour un montant total de 69 987 € HT.

RAPPORT DES COMMISSIONS COMMUNALES

CCAS - CENTRE COMMUNAL

D'ACTION SOCIALE DE COURZIEU

→ Centre de vaccination :

Grâce à la mobilisation des professionnels de santé des monts du lyonnais, de la mairie de

Sainte Foy L'Argentière et de la Communauté de Communes des monts du lyonnais, un centre de vaccination va ouvrir ses portes Salle du Club, face à la mairie de Sainte Foy L'Argentière, à compter du 10 mars 2021 pour les personnes éligibles à la vaccination. Vous pouvez dès à présent prendre contact avec votre médecin traitant afin d'effectuer la consultation pré-vaccinale et obtenir le certificat d'éligibilité à cette vaccination. Sans ce document, aucun vaccin ne sera effectué.

SCOLAIRE

→ RYTHMES SCOLAIRES : La commission scolaire s'est réunie ce mardi 2 mars et soumet à l'assemblée pour avis le projet éventuel de modification des rythmes scolaires, avec passage à 4 jours d'école par semaine dès la rentrée de septembre 2021 (pas d'école le mercredi). Le Conseil municipal est favorable à cette proposition à l'unanimité et autorise la commission à poursuivre les démarches selon la procédure prévue. Un questionnaire sera adressé aux parents par leurs représentants puis le sujet sera voté et validé en conseil d'école et enfin voté en conseil municipal.

FINANCES COMMUNALES

→ Le budget primitif sera voté le 7 avril 2021, la trésorerie de L'Arbresle a transmis plusieurs prospectives financières pour apporter une aide à la décision des projets communaux sur le mandat en cours.

BATIMENTS

→ ECOLE MATERNELLE : Un dossier de demande de subvention au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) pour la "Rénovation thermique" est en cours, la commission est en attente de devis pour une chaudière à granulés.

→ AUTRES BATIMENTS : L'électricien est intervenu dans tous les bâtiments, pour supprimer les anomalies relevées lors du contrôle annuel réglementaire.

VOIRIE / MOBILITÉ

→ TRAVAUX EN COURS :

- Pose d'une bâche anti-renouée sur le talus derrière la Maison des Lavandières
- Aménagement pour l'implantation du local douche de la Station de TRAIL la semaine prochaine
- Finition du chantier et pose d'une main courante sur le sentier du Vélair cette fin de semaine
- Préparation des massifs durant tout le mois de mars
- Le deuxième canisite a été installé près du city stade
- La zone de stationnement pour la Baladeuse et les panneaux correspondants ont été validés et commandés.

Pigeonniers : la réception des 2 structures a été réalisée ce lundi 1er mars. La commission lance un nouvel appel aux bénévoles pour assurer cette gestion qui consiste souvent à stériliser une partie des œufs pondus ou à les remplacer par des œufs factices pour limiter le taux de natalité des pigeons. Les personnes intéressées peuvent se faire connaître auprès du secrétariat de la mairie.

Le conseil municipal félicite les élèves du centre d'apprentissage de la Giraudière et leurs encadrants pour la qualité du travail fourni.

RESSOURCES HUMAINES

- A la demande du Comité Technique du Centre de Gestion du Rhône, un nouveau projet de délibération sur la participation communale à la complémentaire santé des agents sera présenté à la commission de juin 2021.

COMMUNICATION

- De nombreux projets communaux sont à l'étude et doivent pouvoir être communiqués à la population mais aussi à tout public extérieur à la commune, via différents supports tels que le site internet, les réseaux sociaux, les flyers etc... Un gros travail est envisagé pour diffuser le plus largement possible ces informations.

PATRIMOINE - TOURISME

- STATION TRAIL « Courz'y Trail Park » : Le balisage et la signalétique seront très prochainement installés, de nouveaux sponsors ont pris contact avec la mairie pour soutenir et valoriser cette station.
- AIRE DE SERVICE CAMPING-CAR : la localisation de ce service a été définie, elle se situera à l'entrée du parking de la salle polyvalente. Des devis sont attendus pour permettre sa réalisation.
- COURSE DE VELO « TOUTAGAUCHE » de Courzieu, dans la roue des géants du Tour de France : l'AJC a confirmé sa participation à cet événement prévu le 10 octobre 2021 pour tenir une buvette et proposer des casse-croûtes. Pierre-Edouard Ferry proposera de son côté des animations autour de la pratique du vélo (free style, course de descente, etc...).

DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

FLEURISSEMENT-EMBELLISSEMENT-ENVIRONNEMENT

- PATRIMOINE NATUREL : La commune souhaite lancer la réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC). Benjamin LE MELL, naturaliste indépendant et bénévole courzerois nous accompagne dans ce projet et nous le remercions vivement pour son implication précieuse.
Cette démarche permet à une commune, de connaître, de préserver et de valoriser son patrimoine naturel.
C'est une démarche que nous souhaitons participative. Tous les habitants et les enfants des écoles sont invités à nous rejoindre sur ce projet: inventaire faune, flore... Nous bénéficierons de l'accompagnement pointu d'associations telles que la LPO, Arthropologia, France Nature Environnement ...de même que de partenaires tel que le Syndicat de rivières.
Appel à bénévoles : si vous êtes intéressé pour participer, manifestez-vous en mairie.
- APICITE : c'est un label national pour les collectivités qui agissent pour préserver les abeilles domestiques et les insectes pollinisateurs sauvages. Une étude est en cours pour répondre aux critères nécessaires afin de bénéficier de ce label cette année.

→ JARDINS PARTAGES : si ce projet vous intéresse, manifestez-vous auprès du secrétariat de la mairie. Selon le nombre de personnes intéressées, un projet pourrait être lancé.

→ FORETS SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL : Le Département est propriétaire de parcelles boisées acquises dans un objectif de production de bois. Actuellement il souhaite les céder à la commune. Monsieur le Maire les présente à l'assemblée. La surface de l'ensemble est de 2ha04a40ca, elles sont classées au régime forestier et soumises à l'évaluation de la valeur du bois et du fond par l'ONF. Le conseil municipal est favorable à l'étude de l'acquisition de ces 2 parcelles.

→ RAPPEL TRAVAUX ERDF : Ces travaux sont réalisés pour relier tous les transfos existants afin de limiter les coupures. Ils ont démarré le 18 janvier 2021 pour une durée maximum totale de 90 jours.

→ SIDESOL : la télérelève des compteurs d'eau est projetée pour les années à venir.

QUESTIONS DIVERSES

→ CCPA : L'INFO DU MOIS Février 2021
LE PAYS DE L'ARBRESLE AU COEUR DU PROGRAMME "PETITES VILLES DE DEMAIN"

C'est le 10 décembre 2020 que la CCPA, les communes de L'Arbresle et de Sain-Bel, ont appris que leur candidature au dispositif national "Petites villes de demain" était retenue. Elles feront donc parties en binôme avec la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle du programme lancé par le Gouvernement en octobre dernier en marge du plan de Relance.

Fin de séance 23h30
Prochain conseil Municipal :
le 7 AVRIL 2021 à 20H30

Le Maire
Jean-Bernard CHERBLANC

DATES A RETENIR POUR LA VIE COMMUNALE

ÉVÉNEMENT	DATE	LIEU
PERMANENCE CCAS	10 MARS 2021	MAIRIE DE 9H A 11H
PERMANENCE CCAS	27 MARS 2021	MAIRIE DE 9H A 11H
ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES	13 ET 20 JUIN 2021	EXCEPTIONNELLEMENT SALLE LOUIS BESSON DE 8H A 18H